

Conseil d'école du RPI
Lacougotte-Cadoul, Veilhes, Viviers lès Lavour
Du Vendredi 14 février 2014 :

Personnes présentes :

Enseignantes : Mme LEGRESY, Mme BARRAU, Mme CHARLES,
Représentants de parents : Mme BOUHTE (Veilhes), Mme BELLENCOURT (suppléante Veilhes), Mme LAGARDE (L.Cadoul), Mme DEWITTE (suppléante L.Cadoul), Mme VIEU (Viviers)
Pour la mairie de L.Cadoul : Mr AZEMA,
Pour la mairie de Viviers : Mr LAPERRUQUE, Mr ROCACHE,
Pour la mairie de Veilhes : Mr ESCARBOUDEL.

Personne excusée : Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale : Mr BRABET.

Présidente : Mme LEGRESY.
Secrétaire : Mme CHARLES.

1/ Adoption du compte-rendu du vendredi 18 octobre 2013

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres votant présents.

2/ Rythmes scolaires

Les maires et les enseignantes informent qu'ils se sont réunis le 17 janvier 2014 avec un membre de la Federteep afin de modifier les horaires des écoles cités dans le précédent compte-rendu car ils n'ont pas été validés en l'état par la Federteep.

Les nouveaux horaires pour 2014/2015 validés par les maires, les enseignantes et la Federteep seront donc les suivants :

	Veilhes et Viviers lès Lavour	Lacougotte-Cadoul
Matin	8h30 à 11h45	8h30 à 11h45
Pause méridienne	11h45 à 13h15	11h45 à 13h30
Après midi	13h15 à 15h15	13h30 à 15h30
Mercredi matin	De 8h30 à 11h30	
APC/TAP	15h15 à 16h15	15h30 à 16h30

La Federteep a prévu deux bus pour l'an prochain. Les élèves scolarisés à Veilhes et Viviers lès Lavour partiront donc de L.Cadoul à 8h20 le matin : un bus vers Veilhes et l'autre vers Viviers.

Mr LAPERRUQUE souligne le problème que cette nouvelle organisation ne prévoit pas le transport des élèves de leur commune (Vivier) vers L.Cadoul. Le SIRP répond qu'il faudrait étudier le nombre de familles susceptibles d'être intéressées par ce trajet pour envisager de le mettre en place. Une consultation des parents d'élèves sera donc proposée aux parents par le SIRP.

Les représentants de parents d'élèves demandent à quelle échéance le SIRP communiquera l'organisation des mercredis après-midi pour l'an prochain afin que les familles puissent s'organiser en conséquence (demande de temps partiels,...)

Mr ROCACHE explique que la commune de Lavour ne se prononcera que très tardivement sur l'accueil possible des enfants du RPI sur le centre des Clauzades (qui n'appartient pas à la Communauté de commune Tarn-Agout en terme de gestion).

De ce fait le centre de loisirs de droit qui reste possible pour les élèves est celui de Lugan. Cependant de nombreux problèmes se posent sur ce centre : les locaux ne permettent pas d'accueillir les enfants de moins de 6 ans (pas d'agrément) et les salles sont en nombre insuffisant pour permettre d'assurer les services de cantine et d'activités.

Mr ROCACHE informe qu'il a participé à une réunion, avec les membres de la communauté de commune Tarn-Agout (CCTA). Comme l'organisation des mercredis après-midis incombe à la CCTA, Mr ROCACHE a proposé que celle-ci prenne en charge financièrement les personnels municipaux déjà en poste avec un accueil des élèves dans les écoles (en l'occurrence Lacougotte Cadoul pour notre RPI). Pas de réponse de la CCTA pour le moment. Le problème reste donc entier à ce jour et la question des parents d'élèves est sans réponse.

Le SIRP propose de fournir une consultation nominative engageante aux familles afin de définir les besoins réels de chacun avant la mise en place de ce service (nombre de mercredis par mois où les parents solliciteraient ce service...).

3/Effectifs prévisionnels pour 2014/2015

Lacougotte-Cadoul	Veilhes	Viviers lès Lavar
7 PS	8 CE1	10 CE2
11 MS	10 CP	14 CM1
5 GS		6 CM2
23 élèves	18 élèves	30 élèves

Les enseignantes précisent qu'étant donné les effectifs élevés sur Viviers, les CE2 seront encore partagés l'an prochain entre les deux écoles de Veilhes et Viviers.

4/ Entretien des locaux et demande d'investissement

Sur L.Cadoul

Mme CHARLES remercie la compagnie ASTRIUM et le parent d'élève (Mr LAGARDE) qui ont permis la dotation et l'installation de 5 unités centrales dans la classe maternelle. Ceci dit, pour que ces 5 ordinateurs soient fonctionnels, il faudrait l'achat de 3 écrans plats. D'où la demande faite au SIRP d'achat de ces 3 écrans ainsi que de 3 tapis de souris.

Une demande de mise en place de deux prises supplémentaires afin de brancher dans les normes ces nouveaux ordinateurs est également faite auprès du maire de L.Cadoul.

Sur Veilhes

Mme BARRAU remercie l'APE pour avoir investi dans des aménagements de la cour (cabane en tissu et jeux).

L'enseignante réaffirme le caractère dangereux et inadapté des claustras du préau extérieur : les enfants peuvent escalader et en haut l'espace n'étant pas fermé présente un réel danger, la pluie et le vent s'engouffrent dedans. Mme BARRAU demande donc si une consultation auprès de l'architecte est engagée à ce sujet.

Mr ESCARBOUTEL précise que la demande auprès de l'architecte sur ce point est faite et qu'il attend toujours la réponse. Il envisage de demander une réunion avec l'architecte où il conviera l'enseignante.

Mme Barrau demande la création d'un portillon donnant sur le champ, afin de pouvoir récupérer les ballons.

Il est également souligné qu'un poteau de grillage descellé dans la cour présente un trou à sa base, trou dangereux pour les élèves. Le maire de Veilhès affirme qu'il avait noté ce problème et qu'il y remédiera en y coulant du béton.

Enfin l'enseignante demande que le matériel de l'école (tapis, mousse de gym) soit stocké dans le couloir avant la classe quand la salle de cantine est occupée en tant que salle des fêtes, afin de ne pas être emprunté, ni détérioré.

Une demande est faite au SIRP dans l'achat de 3 tapis anti-poussières.

Sur Viviers lès Lavour

Mme LEGRESY reprécise que le grillage de la cour se détériore de plus en plus.

Elle souligne qu'elle nettoie régulièrement la cour d'excréments d'animaux ce qui suggère qu'il soit redemandé par le maire aux locataires des locaux attenants de l'école qu'ils ferment leur portillon.

Elle pose également la question des volets et de la remise en conformité de l'installation électrique.

Mr ROCACHE n'a rien répondu sur le sujet des volets mais a précisé qu'une partie des travaux électriques a été effectuée et qu'une seconde partie des travaux était prévue.

L'enseignante de Viviers précise par ailleurs que l'ordinateur de direction est hors service et que l'autre ordinateur portable n'est pas loin, lui aussi, de tomber en panne.

Les enseignantes de Veilhès et Viviers attirent l'attention des membres du SIRP sur le fait que les nouveaux programmes en vigueur à la rentrée 2015 impliqueront l'achat de nouveaux manuels pour leurs deux classes et qu'il serait souhaitable d'envisager un budget à cet effet.

Les enseignantes informent les maires sur le fait que Mr BRABET, Inspecteur, les sollicitera prochainement au sujet des équipements informatiques des écoles en lien avec les nouvelles directives ministérielles (nouveaux programmes).

5/ Projets

Sur L.Cadoul :

Les élèves ont assisté à leurs deux spectacles FOL : « 1, 2, 3, 4 saisons » de la compagnie « Nosferatu » en décembre et « le vilain petit canard » de la compagnie « Créature » début février. Ces spectacles basés sur des jeux de lumières, de théâtre et de chant ont beaucoup plu aux élèves.

Le projet « A la découverte des cinq continents en danse » se poursuit. En novembre/décembre, nous avons travaillé sur l'Europe et notamment la danse Flamenco avec deux séances de danse animées par une professionnelle de l'association Soy flamenco. Cette danse, plus difficile que la danse africaine, a moins séduit les enfants par sa difficulté d'accès. Cependant cette initiation a eu le mérite de sensibiliser les élèves à cette danse rigoureuse et de les immerger dans l'univers de l'Espagne.

Nous avons continué notre voyage en Asie (janvier/février). Au programme : préparation du nouvel an chinois et du spectacle proposé aux parents le vendredi 21 février pour cette occasion. Les parents conviés pourront ainsi découvrir les chansons, travaux plastiques (chapeaux chinois, lanternes, masques, pagodes, idéogrammes, estampes japonaises...), danse et fabrications culinaires de leurs enfants (makis, cocktail à base de litchi).

Nous irons ensuite à la découverte de l'Amérique avec son univers de carnaval (Rio...) et l'initiation au hip hop (trois séances sont prévues en mars/avril).

Nous continuons en parallèle le projet des Incorruptibles (lecture d'album) en vue du vote dans quelques mois.

Sur Veilhes

Incorruptibles

Spectacle FOL

Projet départemental occitan : contes en randonnée (lecture de contes en randonnée en Occitan et français, repérages des différentes structures, création d'un conte).

Visite du château de Cayla le 12 juin 2014

Viviers lès Laval

Projet astronomie en cours. Une soirée observation aura lieu le 10 Avril si les conditions climatiques le permettent. Les modalités seront précisées ultérieurement.

Afin de mettre en valeur un travail sur la lecture à haute voix d'ouvrages, une rencontre lecture contée avec les familles et les administrés des communes sera organisée d'ici la fin de l'année. Modalités et date restent à déterminer.

Projet danse en lien avec le projet départemental :

Une artiste est intervenue en classe le 4 février dernier. Le projet suit son cours. La classe participera aux rencontres de la danse le 10/06 à Graulhet.

Le journal des écoles est en cours de préparation, mais l'enseignante de Viviers précise qu'étant donné les désagréments informatiques subis dans la classe, la récupération des fichiers des élèves est plus longue que prévue. Il devrait paraître après les vacances d'hiver.

6/ Question diverses

Les enseignantes attirent l'attention du SIRP sur les dysfonctionnements qui ont eu lieu dans les écoles ces 3 derniers mois pour assurer le remplacement des employés municipaux absents. Il est suggéré qu'il soit mis en place un protocole (personne à contacter en cas d'arrêt maladie d'un personnel selon les jours...) afin d'éviter qu'il n'y ait personne pour s'occuper des élèves sur les temps périscolaires. Par ailleurs, les représentants de parents d'élèves et les enseignantes proposent également, pour une meilleure lisibilité et une meilleure coordination, que la personne arrêtée soit remplacée sur son poste par la personne suppléante (les glissements de personnel d'un poste sur l'autre imposent ensuite de faire appel à plusieurs suppléantes pour assurer un même poste).

Mr ESCARBOUTEL explique qu'il n'a été informé de ce problème que tardivement et qu'il s'agirait d'un problème de communication. Dans l'avenir, les employés devront faire appel à lui en cas d'absence de Mme ORANTE pour prendre les décisions sur les remplacements.

Mme BOUHTE informe les enseignantes que le cirque Pardi s'installe sur Flamarens en mars et qu'il propose des représentations pour les scolaires : une représentation faite par des professionnels, le 28 mars (payante) et une autre assurée par des élèves (gratuite).

Fin de la séance à 19h40